

Communiqué de presse
Paris, le 29 novembre 2016

LA FNCL INTERPELLE LE PROCHAIN PRESIDENT FRANCAIS
L'agriculture et l'agroalimentaire doivent faire partie d'un programme ambitieux pour la France

Alors que les partis politiques s'organisent pour préparer les élections présidentielles dans un climat social tendu et un contexte économique difficile, la Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) souhaite interpeller le prochain Président sur l'avenir de la filière laitière, en proposant les moyens d'assurer la continuité des entreprises et du modèle coopératif.

Fondées sur des valeurs de solidarité, d'équité et de transparence, les 240 coopératives laitières adhérentes à la FNCL, quelle que soit leur taille (multinationale ou PME-TPE), sont la propriété collective et indivisible de l'ensemble de leurs adhérents dont elles doivent assurer la pérennité. Elles réalisent cette mission en répondant aux attentes des associés-coopérateurs qui la gouvernent, et en prenant en compte les marchés et leurs outils industriels : c'est ce qu'on appelle le développement maîtrisé.

Réunissant 56 000 associés-coopérateurs et 22 000 salariés partout sur le territoire, représentant la moitié de l'activité laitière aujourd'hui en France, les coopératives laitières ont élaboré un programme de mesures concrètes à mettre en place, au niveau national et européen, pour permettre à la filière, ses coopératives et leurs adhérents, de prendre leur place dans le monde laitier de demain.

« Notre mission est de représenter l'ensemble des coopératives laitières et d'en promouvoir le modèle économique : un modèle performant, équitable et tourné vers l'avenir. Pour leur part, les pouvoirs publics, et le futur Président de la République en premier lieu, doivent soutenir l'enjeu capital que représentent l'agriculture et l'agroalimentaire français. Impossible aujourd'hui de laisser de côté ces activités économiques créatrices de richesses et d'emplois partout sur les territoires. Si nous voulons encore être un acteur majeur de l'alimentation dans les années qui viennent, et être présents sur les différents marchés, nous devons travailler tous ensemble au sein des filières, en collaboration avec les décideurs, à tous les niveaux : régional, national, européen. Pour leur part, les coopératives laitières continueront d'avancer en réponse aux attentes de leurs adhérents. », déclare Dominique Chargé, Président de la FNCL.

Améliorer la compétitivité des coopératives laitières & créer de l'emploi agricole

12 500 emplois « Equivalent Temps Plein » : c'est le besoin estimé en termes d'emplois de salariés agricoles dans le secteur laitier. Pour y répondre, deux types de mesures doivent être mis en place :

- **des mesures sociales pour faciliter l'emploi et la formation** : la sécurisation économique des financements, la revalorisation des futures retraites des jeunes exploitants, l'allègement des charges sociales pour toute exploitation créant des emplois, etc.
- **l'attractivité de la filière et la qualité de la formation aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire** doivent également être dynamisées, à travers le renforcement des partenariats entre les entreprises laitières et les différentes structures éducatives, mais aussi la refonte de la formation initiale : une actualisation des contenus (ressources humaines, angles économiques...), une réelle connaissance de la filière et des marchés libéralisés, la maîtrise de la digitalisation économique...

- **des mesures fiscales simples, applicables immédiatement**, pour structurer la filière et faire face à la volatilité des prix. Trois niveaux doivent être envisagés :
 - du côté des exploitations : la possibilité de faire des réserves défiscalisées ;
 - du côté des entreprises : une fiscalité adaptée afin de favoriser l'organisation collective de l'offre avec transfert de propriété ;
 - Enfin, du côté des entreprises comme des exploitations, le report des charges sociales vers une TVA qui mettrait à contribution les produits d'importation notamment.

Conjuguer logique européenne de marché et réalités locales

Dans le cadre de préparation de la PAC 2020, et dans un contexte laitier désormais totalement libéralisé, il convient de faire évoluer les fonds communautaires vers plus de gestion de la volatilité (notamment via la mise en place d'une assurance marge ou d'aides contra cycliques), en faisant davantage le lien avec la valeur créée et les emplois concernés, directs et indirects. La FNCL propose par conséquent de mettre en place des outils de long terme, réactifs, efficaces et qui s'appliqueraient à tous : des indicateurs européens et un système de gestion de crise.

D'un point de vue local, la collecte dans les zones difficiles est de toute évidence un enjeu majeur au regard de la fin récente des quotas laitiers. Dans ces territoires, **l'agriculture et l'agroalimentaire sont le principal moteur de l'emploi local, de l'activité économique et de l'aménagement rural (13 500 exploitations y représentent plus de 20 000 emplois directs)**.

Cependant, le surcoût total évalué pour la collecte du lait en zone de montagne est estimé à 47,5 millions d'euros (chiffres 2014). Pour y faire face, la FNCL propose d'ouvrir un dispositif d'aide à la collecte à l'ensemble des entreprises pour leurs sites en zone de montagne :

- au niveau national, par l'allègement des charges de gasoil et des charges sociales ;
- au niveau régional, par l'aide à l'investissement sur le matériel.

Renforcer la visibilité des coopératives laitières à l'international

Le développement des coopératives laitières à l'international est porté par l'excellence sanitaire et gastronomique de l'ensemble de la filière. En 2014, **25% du chiffre d'affaires des coopératives laitières** est réalisé à l'export, soit plus de 3,1 milliards d'euros : ce chiffre représente **43 % du chiffre d'affaires réalisé à l'export par la totalité des entreprises laitières françaises**. Afin de renforcer la visibilité des coopératives à l'international, la FNCL suggère notamment :

- d'intensifier le soutien en maintenant la problématique « export » au sein du ministère des Affaires étrangères ;
- de mettre en place des accords bi et multilatéraux (dont l'OMC), en faisant en sorte que l'Europe ne soit pas la seule dans le monde à appliquer les règles ;
- d'accélérer les agréments de sites industriels.

A propos de la FNCL

La Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) a pour mission de représenter l'ensemble des coopératives laitières dont les métiers sont la collecte du lait et, pour la plupart d'entre elles, sa transformation en produits laitiers. La FNCL s'engage en faveur de la promotion de ce modèle économique performant, équitable et durable, qui permet l'existence d'une grande diversité de coopératives de tailles, de pratiques et de statuts différents. En France, au sein de la FNCL, 40 groupes coopératifs et près de 200 coopératives « fruitières », collectent et valorisent le lait produit par leurs associés-coopérateurs. La coopération laitière représente 56 % du lait produit et collecté, et 46,5 % du lait transformé pour un chiffre d'affaires de 12,5 milliards d'euros en 2014. Plus de 50 % des producteurs de lait en France sont les associés d'une coopérative.

Contact presse Agence Pressario : Hortense Grégoire- 01 46 24 19 80/hortense.gregoire@pressario.fr
 Contact presse FNCL : Mélodie Deneuve - 01 49 70 72 87/melodie.deneuve@fncl.coop